



Mercredi 2 novembre 2022

Éoliennes flottantes en Méditerranée et leur raccordement

Première réunion publique à Marseille mercredi 9 novembre 2022, 18h

À la suite du débat public sur le projet d'éoliennes flottantes en Méditerranée et leur raccordement, la première réunion publique se tiendra, en présence du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, du ministère de la Transition énergétique, du Réseau de Transport d'Électricité (RTE) et des garants, mercredi 9 novembre 2022 à 18h dans l'amphithéâtre du bâtiment de la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), 16 Rue Antoine Zattara à Marseille (13003).

Suite au débat public qui s'est déroulé de juillet à octobre 2021, la décision ministérielle du 17 mars 2022 a acté la poursuite du projet et précisé les zones retenues pour les études techniques et environnementales et le dialogue concurrentiel.

L'État et Réseau de Transport d'Électricité (RTE), maîtres d'ouvrage du projet, poursuivent la concertation avec les différentes parties prenantes du débat, sous l'égide de trois garants indépendants, nommés par la Commission nationale du débat public.

Dans ce cadre, des réunions publiques d'information et d'échanges sont organisées sur le territoire afin de dresser le bilan des évolutions et de l'état d'avancement du projet, de répondre aux questions des habitants et de recueillir leurs propositions. Elles permettront de faire le point sur les études techniques menées et sur la procédure de dialogue concurrentiel visant à attribuer les deux premiers parcs de 250 MW, pour laquelle 13 candidats ont été sélectionnés en août 2022.

Deux autres réunions publiques se tiendront d'ici la mi-décembre dans les départements de l'Aude et des Pyrénées-Orientales.

Modalités d'inscription : La participation à ces réunions nécessite une inscription préalable (accès dans la limite des capacités d'accueil des salles).

Pour vous inscrire : <http://enqueteur.dreal-occitanie.developpement-durable.gouv.fr/index.php/931593?lang=fr>

À propos du projet

Porté par le ministère de la Transition énergétique et par RTE, ce projet de construction de deux parcs éoliens flottants de 250 MW en mer Méditerranée et leur raccordement, à horizon 2031, puis leur extension ultérieure de 500 MW, est prévu par la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE). À l'issue d'un débat public, la ministre de la Transition écologique a précisé, dans sa décision du 17 mars 2022, les zones retenues pour les procédures de mise en concurrence et la poursuite des études techniques et environnementales. Le premier parc sera situé au large de la Narbonnaise (zone 1). Le second parc sera localisé soit au large du golfe de Fos (zone 2 préférentielle), soit au large du Roussillon (zone 3). Le choix définitif entre les zones 2 et 3 sera précisé par l'État au cours de la procédure de mise en concurrence.

Plus d'informations sur le [site du projet](#) et sur [Twitter](#).

Service Régional de la Communication Interministérielle

Pour toute demande presse, merci de l'adresser à pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr

04 84 35 40 00 | www.bouches-du-rhone.gouv.fr | www.paca.gouv.fr

